



HAL
open science

De la démocratisation à la méritocratie à l'université, l'influence de la loi ORE sur les pratiques pédagogiques et les représentations dans l'enseignement supérieur

Gabriela Valente, Sonia Lefevre

► To cite this version:

Gabriela Valente, Sonia Lefevre. De la démocratisation à la méritocratie à l'université, l'influence de la loi ORE sur les pratiques pédagogiques et les représentations dans l'enseignement supérieur. RESUP 2023 : Fin d'un monde, nouveau monde ? Penser les changements des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche, RESUP; Larac, Oct 2023, Grenoble, France. hal-04258517

HAL Id: hal-04258517

<https://hal.science/hal-04258517>

Submitted on 25 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la démocratisation à la méritocratie à l'université, l'influence de la loi ORE sur les pratiques pédagogiques et les représentations dans l'enseignement supérieur

Sonia Lefeuvre, MCF université Lyon 2 et Gabriela Valente, ATER, université Jean Jaurès, Toulouse
Laboratoire Education, Cultures et Politiques (Lyon 2)

1. Sélection et dispositifs de réussite à l'université : les oui-si.

Depuis la loi ORE, les formations universitaires ont la possibilité de limiter leurs capacités d'accueil. L'augmentation des effectifs étudiants, les difficultés d'encadrement et d'accueil dans les locaux universitaires peuvent contraindre certaines équipes pédagogiques à limiter le nombre d'étudiants en première année. Les enseignants des départements réunis en commissions d'examen des vœux vont alors classer les candidats. Dès lors, on peut affirmer que l'entrée dans l'enseignement supérieur devient sélective et de nombreux chercheurs actent l'instauration avec la loi ORE et Parcoursup de la sélection à l'entrée à l'université (Chauvel et Huguée, 2019 ; Pasquali, 2021 ; Huguée et Poullaouec, 2022). Parallèlement, des financements ont été attribués aux universités qui proposaient des dispositifs d'accompagnement aux étudiants dont les capacités de réussite semblent moins assurées au moment de leur candidature sur Parcoursup. Les candidats reçoivent la réponse : « oui-si » via Parcoursup et s'engagent à participer aux dispositifs d'aide à la réussite : modules complémentaires de méthodologie, cours de soutien disciplinaires, tutorats, réalisation de la licence en trois ans au lieu de deux etc. A la rentrée 2019, 9,3% des néo-bachelier.e.s inscrit.e.s en licence suivent un parcours aménagé (SIES, 2021), soit une augmentation de 3,7 points par rapport à l'année précédente.

Quand bien même les propositions « oui-si » sont en augmentation, la proportion d'étudiant.e.s accueilli.e.s dans ces parcours aménagés reste marginale¹ et ne permet pas d'affirmer que ces aménagements oui-si garantissent une égalité des chances pour les candidat.e.s à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Par contre, la mise en place de tels dispositifs interroge la manière d'envisager la sélection et la réussite des étudiants en premier cycle universitaire.

2. L'implication des acteurs et actrices dans les dispositifs oui-si

Ici, la « réussite » de ces dispositifs n'est pas interrogée, même si nous savons par ailleurs que leur effet global sur la présence aux examens et la moindre propension au décrochage, ne sont pas significatifs. Depuis l'échec du plan réussite en licence (Perret et Morlaix, 2014 ; Annot et Etienne, 2012) ou d'autres dispositifs plus locaux, comme les « cordées de la réussite » (Kennel, 2020), la littérature scientifique a fréquemment démontré la relative inefficacité des mesures locales et ponctuelles. La réussite ou l'échec à l'université dépend surtout du parcours scolaire antérieur (Michaut 2012, Morlaix et Suchaux, 2012) et les écarts cognitifs qui se creusent aujourd'hui en fonction des baccalauréats, mais aussi des lycées d'origine ne font que confirmer ce constat (Terrail, 2020). Si plusieurs études tentent de mesurer l'efficacité des dispositifs, plus rares sont celles qui portent sur l'appropriation de prescriptions par les acteur.trice.s du monde éducatif (Brossais et Lefeuvre, 2018 ; Bonasio et Veyrac, 2022), et celles qui s'interrogent sur la pratique des acteur.trice.s

¹ Selon les données issues de Parcoursup les dispositifs oui-si concernent au final un effectif assez faible d'étudiants, même si l'on observe une augmentation des propositions oui-si de la part des formations : en 2018 1,98% des étudiants ont reçu une proposition oui-si, 2,24% en 2020. Ensuite, l'acceptation d'une proposition oui-si concerne 7% des candidats en 2018 et 9% en 2019. Au final environ 20 000 étudiants sont concernés par les dispositifs oui-si. (Fernex et al., 2022)

de l'enseignement supérieur qui ont en charge la responsabilité de la mise en place de dispositifs de réussite.

Si au démarrage de notre recherche, l'objectif était seulement de constituer un état des lieux des dispositifs existants, nos difficultés rencontrées pour accéder au terrain ont attisé notre curiosité. Nous avons alors complété le questionnaire initial par une investigation sur les effets de ces dispositifs dans les pratiques professionnelles des acteurs et actrices de l'enseignement supérieur.

Ainsi, nous posons la question suivante : Comment les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur s'approprient et conçoivent les dispositifs oui-si ? Quelles en sont les répercussions sur la transformation de l'université aujourd'hui ?

3. La construction d'idéaux-types par l'analyse de données qualitatives

Cette proposition de communication s'inscrit dans le cadre d'une recherche financée : Choix, Orientation, Motivation, Parcours, Accompagnement, Réussite des Étudiant.es : Les Étudiant.es oui-si (COMPARE), dont le but est d'examiner la modalité oui-si, les publics qu'elle concerne, sa mise en œuvre et ses effets. Dans ce cadre, nous avons travaillé avec vingt-quatre entretiens semi-directifs d'acteurs et actrices de la gouvernance d'universités mais aussi d'enseignants et enseignantes chercheuses et d'ingénieurs pédagogiques plus ou moins impliqués dans les processus de mise en place du dispositif oui-si de neuf universités. Nous nous intéressons à leur discours sur le dispositif oui-si. Pour l'analyser, nous nous appuyons sur les études développées par Boltanski et Thévenot (1991) qui mettent en évidence les modes d'équivalence, d'ajustement et de justification par lesquels les acteurs produisent des accords et coordonnent leurs actions, c'est-à-dire la manière dont ils créent des ordres de justice et auxquels ils se réfèrent pour dénoncer une injustice. Ce cadre conceptuel nous a permis de construire trois idéaux-types.

4. Une analyse idéal-typique qui rend compte du changement de paradigme politique et philosophique

En nous appuyant sur les cités industrielles, civiques et domestiques, trois typologies ont émergé, respectivement : les innovateurs, les critiques et les bienfaiteurs. Chaque enquêté ne se retrouve pas intégralement dans l'un ou l'autre idéaltype, mais l'élaboration des relations abstraites entre nos enquêtés et les situations sociales permet d'éclairer le rapport qu'ils et elles ont vis-à-vis des dispositifs oui-si, ce qu'ils et elles en pensent et en font. Si les innovateurs voient dans ces dispositifs des opportunités pour mettre en place ce qui est aujourd'hui couramment qualifié « d'innovation pédagogique », les critiques pour leur part se méfient d'un dispositif qui va les obliger à accepter le principe général de sélection à l'université. Enfin, les bienfaiteurs quant à eux décrivent une relation parentale et charitable vis-à-vis des étudiant.es, à condition que ces dernier.es soient bien catégorisé.es comme « méritant.es ».

Au fond, les dispositifs oui-si ne seraient-ils qu'un leurre ? Ils pourraient laisser croire qu'avec des efforts on échappe à la destinée universitaire induite par les résultats académiques et les choix de filière dans le secondaire ? En réalité, ces dispositifs d'aide renforcent la responsabilité individuelle de la réussite ou de l'échec à l'université, et présument qu'ils vont pouvoir gommer les inégalités scolaires de départ qui s'avèrent pourtant les plus prédictives de la réussite dans l'enseignement supérieur.

5. Comment la mise en place de dispositifs oui-si fait changer l'ESR ?

Comme on peut s'en douter, la mise en place de politiques nationales font changer les pratiques, mais aussi les représentations du rôle et des missions de l'enseignement supérieur. Nos trois idéaux-

types éclaircissent les ressentis, les impressions d'un changement de paradigme de pensée à l'université. Cette analyse idéal-typique rend compte à notre sens du passage d'une université égalitaire, juste et universaliste vers une université concurrentielle, individualiste et, au fond, plus proche de la pensée néo-libérale.

Bibliographie

Annoot, E., Étienne, R. (2012, coord.). Égalité des chances, université et territoires, dossier. *Éducation et socialisation, les Cahiers du CERFEE*, 31, 13-98,

Bodin, R., Mengneau, J. et Orange, S. (2020). Adhésion enchantée et aléas universitaires : les effets ambivalents de la sélection à l'Université. *L'Année sociologique*. 70(2), 443-467.

Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification, les économies de la grandeur*. Gallimard.

Bonasio, R. Veyrac, H. (2022). *Appropriations de nouvelles prescriptions - Activités en éducation scolaire*. Octarès.

Brossais, E. Lefevre, G. (2018). *L'appropriation de la prescription en éducation - Le cas de la réforme du collège*. Octarès.

Chauvel S. et Hugrée C., (2019) « Enseignement supérieur : l'art et les manières de sélectionner », *Sociologie n°2*, vol. 10.

Cour des comptes, (2020) *Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et Réussite des Etudiants*.

Fernex A. Cosnefroy L., Giret JF, Jongbloed J, Lefevre S., Valente G., (2022) *Choix, Orientation, Motivation, Parcours, Accompagnement, Réussite des Etudiants – Les Etudiants « Oui, si »*, rapport en attente de publication.

Hugrée C., et Poullaouec T. (2022) *L'université qui vient. Un nouveau régime de sélection scolaire*, Paris, Raisons d'agir, 184 p., ISBN : 9791097084172.

Kennel, S. (2020). Les cordées de la réussite, intentions et effets d'un dispositif pour l'égalité des chances, *Éducation et socialisation*, 58

Kuhn T. (1962). *The structure of scientific revolutions*. Traduction française : *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1970.

Michaut, C. (2012). « Réussite, échec et abandon des études dans l'enseignement supérieur français : quarante ans de recherche ». Dans : Marc Romainville éd., *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur* (pp. 53-68). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.

Morlaix S. et Suchaut B., (2012) « Les déterminants sociaux, scolaires et cognitifs de la réussite en première année universitaire », *Revue française de pédagogie* n°180 juillet-août-septembre.

Pasquali, P. (2021). *Héritocratie: Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020)*. La Découverte.

Perret, C. & Morlaix, S. (2014). Des effets du plan réussite en licence sur la sélection universitaire en première année de licence. *Carrefours de l'éducation*, 38, 175-191.

Terrail JP, (2020) La tolérance à l'ignorance dans l'institution scolaire, mis en ligne le samedi 23 mai 2020. <https://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article317>